

Privilège—M. W. Baker

Le ministre des Finances a affirmé, le cinquième jour du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, qu'il avait fait tout en son pouvoir pour nous prévenir; or il ne nous reste que trois jours de débat. On nous sert cet argument à chaque fois. Donald Fleming s'en était prévalu en 1957, et chaque fois qu'on a voulu passer en fraude les budgets, on nous représentait cet argument selon lequel les députés peuvent toujours intervenir. Mais dans le débat sur l'Adresse, surtout à la première session d'une nouvelle législature, les nouveaux députés à vouloir prendre la parole sont nombreux. Il y en a plus d'une douzaine dans notre parti qui souhaiteraient se prononcer là-dessus, mais en vain, faute d'occasion. Nous ne pouvons faire parler pour eux notre chef. Nous avons prévu que notre critique des finances ne prendrait pas la parole lors du présent débat, mais plutôt lors du débat du budget. La possibilité pour nos députés de participer à la discussion sur le budget au cours des trois prochains jours—et nous perdrons la moitié de la journée d'aujourd'hui à débattre la question de privilège—est fort ténue.

Le ministre aurait pu faire une déclaration comme nous disons à l'appel des motions, mais il s'agit plutôt des déclarations ministérielles, les partis de l'opposition ayant le droit d'intervenir ou de poser des questions. Pourtant non, le ministre estime avoir agi de façon équitable en nous prévenant. Toutefois, quand j'ai entendu la déclaration, elle m'a paru aller beaucoup plus loin que je ne l'avais imaginé après ce qu'il nous avait dit. Il serait vain de prétendre que nous avons maintenant l'occasion de donner notre opinion.

● (1250)

Il incombera à madame le Président d'examiner les précédents avant de décider ce qu'elle doit faire de la motion proposée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Au lieu de confier l'affaire à un comité, il conviendrait mieux je pense que les chefs de parti à la Chambre aient une bonne explication entre eux.

M. Clark: Non, non, il faut que tout se fasse au grand jour.

M. Knowles: Peut-être aussi que d'autres ministres et d'autres députés pourraient être présents; car, pour assurer le succès de la présente législature qui durera deux, trois ou quatre ans, il importe que le gouvernement se rende compte que même s'il est majoritaire, il n'est pas le propriétaire de ces lieux et que nous sommes-là nous aussi. La pagaille qui a régné hier soir et la tournure que prend la session aujourd'hui prouvent que les députés sont mécontents, que la consultation n'a pas été suffisante. J'espère que le gouvernement ne prendra pas les choses à la légère.

Je laisse donc à Votre Honneur le soin de décider s'il y a matière à question de privilège pour une question de procédure comme le proclame le député de Nepean-Carleton, mais je reste convaincu qu'avant d'aller plus loin, il faudrait examiner l'orientation que doivent prendre les travaux de la présente législature. Nous aussi avons des obligations. Nous aussi devons être à la hauteur de notre tâche. Bien sûr, il faut éviter toute obstruction inutile, mais le gouvernement doit comprendre que le public ne lui accorde pas toute la confiance que sa position majoritaire semble lui suggérer.

Ce n'est pas la première fois qu'une pareille situation est présente. Il y a eu le gouvernement minoritaire de 1972 à 1974. Nous croyons avoir accompli du bon travail à ce moment-là; nous avons réussi à faire bouger le gouvernement.

Par la suite, l'élection de 1974 accordait une majorité au gouvernement et quelques députés libéraux sont venus me dire qu'ils ne comptaient pas revenir aux habitudes antérieures à 1972, qu'ils espéraient avoir appris leur leçon de 1972 à 1974. Mais ce ne fut pas le cas; en moins de deux semaines, ils avaient retrouvé leurs anciennes habitudes. De 1974 à 1979, les libéraux se sont comportés en seigneurs et maîtres.

Une voix: Donc, rien n'a changé.

M. Knowles: Nous avons alors eu deux mois l'an dernier pour nous reposer des libéraux. Ils sont maintenant de retour au pouvoir et j'ai même dit à la radio avant la reprise de la session qu'ils allaient peut-être adopter une attitude différente. Ce n'est pas ce vers quoi ils semblent s'acheminer, et je les implore de revoir leur position.

Je remercie le ministre de m'avoir avisé la semaine dernière qu'il prononcerait son discours hier soir. S'il y a malentendu quant à ce qu'il entendait en disant qu'il ne s'agirait pas d'un budget, dont certains d'entre nous pensent le contraire, alors, je regrette que ce malentendu existe. Mais, à mon avis, cet incident devrait nous inciter à avoir de très sérieuses conversations entre nous et aussi à forcer le gouvernement libéral à se rendre compte que du seul fait qu'il compte 147 députés, cela ne le rend pas maître après Dieu ici. Il doit constamment consulter les partis de l'opposition. Il doit montrer à la population qu'il contribue à faire du Parlement un organe constructif et qu'il ne fait pas simplement mener les travaux comme il l'entend.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'aimerais aborder ici certaines observations du ministre des Finances (M. MacEachen). Dans cet ordre d'idées, il est bien évident que ma déclaration du 26 juillet 1979 sur les mesures fiscales et tarifaires ne correspond en rien ni ne ressemble à celle du ministre hier soir. J'ai fait deux déclarations le 26 juillet et ce pour de bonnes raisons; je les ai ici sous les yeux. L'une porte sur la situation financière et économique et l'autre sur les mesures fiscales et tarifaires.

Le 16 ou le 18 novembre—je crois que c'était le 16 novembre 1978—la Chambre a présenté un budget qui n'a pas été défait. La Chambre ne l'a pas rejeté, mais certaines des mesures qu'il contenait n'ont pas été adoptées ni présentées à la Chambre pour adoption. Le gouvernement libéral d'alors, dans ses habitudes, ne s'est pas préoccupé de faire adopter ces mesures. Il a annoncé qu'elles entreraient toutes en vigueur le soir de la présentation du budget, que la Chambre adopte une loi ou non à cette fin. Ainsi, le leader du gouvernement à la Chambre d'alors n'a pu présenter les modifications à la loi sur les douanes, à la loi de l'impôt sur le revenu ni à la loi sur la taxe d'accès à la Chambre avant la dissolution en mars.

Au mois de mars, le premier ministre qui était alors au pouvoir a enfin dissous la Chambre ou a demandé au gouverneur général de le faire. Bien entendu, il en était à sa cinquième année, ce qui servira probablement de précédent cette fois-ci. Il en sera à sa cinquième année et il n'aura pas encore décidé si la Chambre devra continuer ses travaux ou faire quoi que ce soit. Mais c'était là le scénario. La Chambre a été dissoute et des élections ont été déclenchées. Ce sont des décrets du conseil et des mesures administratives prises par le gouvernement qui ont fait que ces dispositions ont été adoptées. Donc, en faisant une déclaration le 26 juillet, je ne